



**DEMANDEUR:**

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LEGLISE  
Madame BAAR Aline  
Employée d'administration  
Rue du Chaudfour, 2  
6860 LEGLISE

Liège, le 16 juillet 2018

**RAPPORT D'ANALYSE: E/18 2612**

Laboratoire provincial  
Ernest Malvoz

Quai du Barbou, 4  
B - 4020 LIEGE  
Tél. : +32.42797966  
Fax : +32.42795906  
www.provincedeliege.be  
N° d'entreprise: 0207.725.104

**DEMANDE:**

Objet: analyse microbiologique d'un échantillon d'eau de distribution - Evaluation de la qualité de l'eau au niveau de la conduite principale (prélèvement après purge).

Date: 13/07/2018.

Référence: D13/07/2018.

**PRELEVEMENT(S):**

1 échantillon prélevé par nos soins sous accréditation le 13/07/2018.

Identification: tableau I.

Réception au laboratoire: 13/07/2018.

**ESSAI(S):**

Dossier traité: du 13/07/2018 au 16/07/2018  
Paramètres microbiologiquesensemencés le 13/07/2018.

Résultats: tableau II.

Département Qualité

Responsable technique

**RAPPORT D'ANALYSE: E/18 2612****TABLEAU I: Identification de l'échantillon prélevé le 13/07/2018.**

REF. LABO	REF. CLIENT	SITE	ENDROIT	DESCRIPTION
01-0	ZLEGLISE3 Mellier rue de la gare,33	Commune de Léglise	Robinet cuisine	eau de distribution limpide, incolore

**TABLEAU II: Résultats.**

01-0: ZLEGLISE3 Mellier rue de la gare,33

PARAMETRES	RESULTATS	UNITES	VALEURS PARAMÉTRIQUES (*)		METHODES
			IMPERATIVES	INDICATIVES	
Germes aérobies totaux à 22°C (#)	< 4	ufc/ml	-----	(**)	ISO 6222
Bactéries coliformes (#)	34	ufc/100ml	-----	0	BRD 07/20-03/11
Escherichia coli (#)	2	ufc/100ml	0	-----	BRD 07/20-03/11
Entérocoques intestinaux (#)	0	ufc/100ml	0	-----	ISO 7899-2
Clostridium perfringens y compris les spores (#)	0	ufc/100ml	-----	0	ISO 14189

**Commentaire(s):**

L'échantillon n'est pas conforme en raison du dépassement des valeurs paramétriques impératives pour : Escherichia coli.

L'échantillon présente un dépassement des valeurs paramétriques indicatives pour : Bactéries coliformes.

(\*) Valeurs maximales admissibles selon Art. D.185 du Code de l'eau – Annexe réglementaire 31 et selon l'Arrêté Ministériel accordant dérogation aux dispositions relatives à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine distribuée dans certaines parties de votre commune.  
Les prélèvements pour les métaux ont été réalisés selon la méthode FST.

(\*\*) Les résultats doivent être acceptables pour le consommateur, être comparés aux précédents et ne subir aucun changement anormal dans le temps.

(#) : Essai accrédité

**REMARQUES:**

Ce rapport ne concerne que les objets soumis aux essais.

Le présent document ne peut être reproduit, sinon en entier, sans accord du laboratoire.

Les incertitudes de mesures pour les méthodes quantitatives (pour les paramètres accrédités), les procédures d'essais et le rapport de prélèvement le cas échéant sont disponibles sur simple demande. Les incertitudes de mesures non disponibles pour les méthodes qualitatives de microbiologie ont été estimées par l'analyse des facteurs de risques.

Sauf demande écrite du client, les échantillons seront éliminés :

- immédiatement pour les échantillons soumis à l'analyse microbiologique
- 1 mois après la réalisation des essais pour les échantillons soumis aux autres analyses.

Dans le cas d'analyse d'eau de piscine, un tableau récapitulatif des résultats se trouve en annexe du présent rapport.

**CONTRE LE**

**18 JUIL. 2018**

ADM. COMMUNALE DE LÉGLISE